



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 107715

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la dissolution du Conseil de la création artistique. Il souhaiterait connaître les raisons de cette dissolution.

Texte de la réponse

Le Président de la République a reçu le 29 avril 2011 M. Marin Karmitz et les membres du Conseil de la création artistique afin de dresser le bilan des projets expérimentaux auxquels le Conseil a prêté son concours. À cette occasion, le chef de l'État a rendu un vif hommage au travail accompli. Il a constaté que les projets en question répondaient aux objectifs assignés au Conseil de la création artistique : encourager le développement et l'excellence de la création artistique française et promouvoir sa diffusion la plus large. Le bilan du Conseil de la création artistique a prouvé que la mobilisation de tous les acteurs de la création autour de projets novateurs avait permis à de jeunes créateurs de trouver un lieu d'expression. L'expérience avait vocation à être temporaire et à explorer des voies d'expression différentes. Le Président de la République a remercié M. Marin Karmitz et tous les membres du Conseil de leur engagement dans cette expérience, et a souhaité, au terme de celle-ci, que les pistes ainsi défrichées soient désormais poursuivies et approfondies par le ministère de la culture et de la communication.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107715

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4683

Réponse publiée le : 5 juillet 2011, page 7209